



CAMEROUN

A SON CENTRE FÉDÉRAL
LINGUISTIQUE ET CULTUREL

Par décret présidentiel n° 108 du 31 mars 1962 a été créé à YAOUNDE un Centre Fédéral Linguistique et Culturel, placé sous l'autorité du Ministre de l'Education Nationale. Les buts de ce Centre sont les suivants :

- 1° Enseignement des langues modernes notamment par les méthodes audio-visuelles.*
- 2° Rassemblement, dépouillement et étude des traditions orales, des principales langues vernaculaires et des éléments, tant matériels qu'immatériels, de l'art et du folklore des différents groupes ethniques camerounais. Le Centre Fédéral Linguistique et Culturel utilisera le matériel ainsi recueilli en vue de la création d'un musée National, d'une Bibliothèque photothèque-sonothèque nationale, d'une Académie d'Art Dramatique, et plus généralement en vue de la promotion et du développement de toutes les formes d'activités artistiques.*
- 3° Perfectionnement du personnel enseignant les langues modernes dans les établissements scolaires de la République Fédérale du Cameroun et formation du personnel camerounais pour les musées, les arts et les bibliothèques.*

Le Centre Fédéral Linguistique et Culturel comprend deux départements : le département culturel et le département linguistique. Il est chargé de la coordination des programmes et des activités des organismes culturels et linguistiques qui existent ou seront créés dans diverses parties du territoire de la République Fédérale du Cameroun.

Pour l'instant, ce sont surtout les activités du département linguistique qui ont été développées en rapport avec l'existence de deux langues officielles : l'anglais et le français.

Le Centre Fédéral dispense l'enseignement du français aux Camerounais anglophones se trouvant à Yaoundé et l'enseignement de l'anglais aux ressortissants francophones (fonctionnaires et étudiants de l'Université Fédérale du Cameroun principalement).

Le Centre fonctionne grâce à l'aide qu'apporte l'UNESCO tant en personnel qu'en équipement : deux experts (une Indienne et un Canadien) sont chargés des enseignements ; ils disposent de dix cabines pour le travail des élèves, de trois projecteurs de films fixes, de magnétophones et d'électrophones, ainsi que d'une dotation de livres spécialisés.

De leur côté, les Etats-Unis ont offert une aide importante en matériel et en personnel qui permettra d'augmenter les possibilités de travail au Centre Fédéral.

D'autres centres linguistiques existent ou sont en voie de création. Au Cameroun Occidental un centre a été créé à BUEA en janvier 1962 avec l'aide de la France en équipement et en experts. Deux autres doivent fonctionner au cours du premier trimestre de cette année respectivement à KUMBA et à BAMENDA dans les mêmes conditions de financement.

Au Cameroun Oriental le British Council et la CCTA envisagent l'implantation prochaine d'un centre à DOUALA.

Dans les mois à venir le département culturel du Centre Fédéral va de son côté connaître une grande activité.

La première phase sera naturellement consacrée au recensement et au rassemblement des traditions orales ; mais en même temps le Centre Fédéral commencera la collecte des éléments matériels de l'Art et plus généralement de la civilisation des différentes ethnies camerounaises en vue de leur conservation dans un lieu sûr.

L'UNESCO a promis de recruter un expert auquel incombera la charge de ce département en attendant que soit formé un homologue camerounais devant le remplacer.

Le Centre Fédéral dispose déjà d'une caméra offerte par l'UNESCO. Cette organisation lui a également fait don d'un camion équipé d'appareils audio-visuels dont la livraison est attendue.

L'ambition du Ministère de l'Education Nationale est de sauver tout ce que le Cameroun compte comme richesses sur le plan de la culture traditionnelle et qui risque de disparaître s'il n'est rapidement recueilli et précieusement conservé.

Il y a tout lieu de penser qu'aucun effort ne sera ménagé pour parvenir à ce résultat.



This article is Copyright and Distributed under the following license



**Attribution-NonCommercial-ShareAlike
CC BY-NC-SA**

This license lets others remix, tweak, and build upon your work non-commercially, as long as they credit you and license their new creations under the identical terms.

[View License Deed](#) | [View Legal Code](#)

Cet article est protégé par le droit d'auteur et distribué sous la licence suivante



**Attribution - Pas d'Utilisation
Commerciale - Partage dans les Mêmes
Conditions CC BY-NC-SA**

Cette licence permet aux autres de remixier, arranger, et adapter votre œuvre à des fins non commerciales tant qu'on vous crédite en citant votre nom et que les nouvelles œuvres sont diffusées selon les mêmes conditions.

[Voir le Résumé Explicatif](#) | [Voir le Code Juridique](#)

Copyright and Take Down notice

The digitized version of Abbia seeks to honour the original intentions of the paper publication. We continue to publish under the patronage of the Ministry of Arts and Culture: permission for this was given by the minister of Arts and Culture on 9 August 2019 Ref 1752/L/MINAC/SG/DLL/.. It has not proved possible to track down the surviving authors so we are making the material available under a more restrictive noncommercial CC license. We have setup a takedown policy to accommodate this. More details are available from [here](#).

La version numérisée d'Abbia vise à honorer les intentions originales de la publication sur papier. Nous continuons à publier sous le patronage du Ministère des Arts et de la Culture: permission a été donné par le ministre le 9 August 2019 Ref 1752/L/MINAC/SG/DLL/. Il n'a pas été possible de retrouver les auteurs survivants, c'est pourquoi nous rendons le matériel disponible sous une licence CC non commerciale plus restrictive. Nous avons mis en place une politique de démantèlement pour y faire face. Plus de détails sont disponibles [ici](#).